

DJIBOUTI 1941 : la philatélie non grata

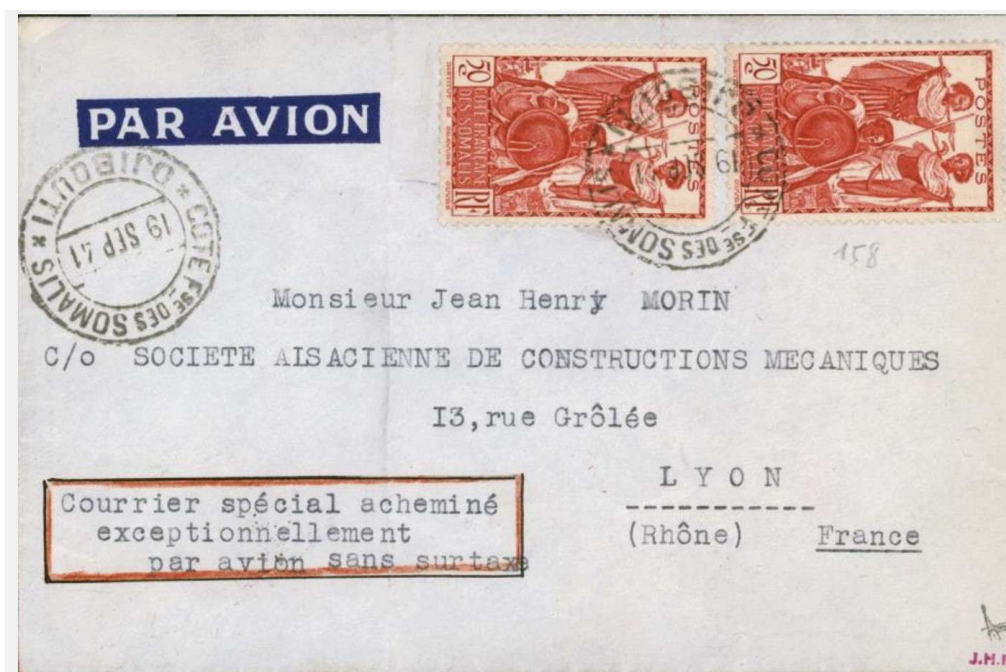
Bertrand SINAIS

" PIÈCE DU MOIS " DU 7 FEVRIER 2026

En 1941 et 1942 Djibouti, resté fidèle au gouvernement de Vichy, est assiégé par les Anglais et les Français libres.

Les seuls liens avec la métropole sont les liaisons spéciales des avions forceurs des blocus.

La troisième liaison France-Djibouti, avec escale à Athènes, fut effectuée par l'avion Amiot 370 avec comme équipage : Codos (pilote), Agnus (radio) et Sabarots (mécanicien).



Côte des Somalis n° 158, deux pièces, oblitéré Djibouti (19 SEP 41) sur lettre avec mention dactylographiée « Courrier spécial acheminé / exceptionnellement / par avion sans surtaxe ».

Cette lettre fut adressée à un haut-fonctionnaire de Djibouti qui la retourna avec la mention réprobatrice :

« Monsieur, les liaisons aériennes actuelles sont destinées à ravitailler Djibouti et non aux philatélistes, je détruis donc toutes les enveloppes que vous m'avez adressées sauf celle qui doit contenir cette feuille où je vous donne mon opinion ».

LYON, le 12 Septembre 1941
13, rue Grôlée

Monsieur le Directeur,

Je m'autorise de la recommandation de Mr. Jean REFOULE et de
Mr. QUESNEL, vos fondés de pouvoir, pour vous prier de bien vouloir
me rendre le service suivant :

Dans ce pli se trouve une enveloppe à mon adresse, affranchie
avec des timbres de la colonie. Je vous serais obligé de simplement
remettre dans cette enveloppe celle que vous aurez reçue et de me
la retourner par le premier service Avion qui partira pour la France

Avec mes remerciements pour votre obligeance, je vous prie
d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dis-
tingués.



Monsieur,
Les lettres aériennes actuelles sont destinées
à faciliter Djibouti et non aux philatélistes.
Je dirais donc dans les enveloppes que vous
m'avez adressées sauf celle qui doit contenir
cette feuille à je vous donne mon opinion

J. Vignier

Cette lettre est acheminée par le vol retour Djibouti – Marignane des 20 et 21 septembre 1941 par l'avion Amiot 370 de Codos.